

Conditions générales d'achat

Marché N°5 : Fourniture de pain

- Lot 1 : Pain : restaurant scolaire
- Lot 2 : Pain : restaurants pédagogiques

Procédure : procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics)

Durée : du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, sans reconduction.

Forme du marché : marché à bons de commande émis par le lycée hôtelier Savoie Léman au fur et à mesure des besoins.

Date limite de dépôt des offres : **17 NOVEMBRE 2006**

Documents à fournir :

- Fiche faisant état de la capacité professionnelle technique et financière du candidat
- Copie des jugements prononcés, si l'entreprise est en redressement judiciaire
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée justifiant que le candidat :
 - ▶ a satisfait aux obligations légales et fiscales
 - ▶ n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - ▶ n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.

Quantités : Les quantités sont portées sur les états du besoin ci-joint pour chaque lot ; elles peuvent varier de plus ou moins 20%.

Qualité : Les produits, quels que soient leur préparation, conditionnement ou présentation devront répondre à toutes les normes en vigueur pour la restauration collective.

Echantillons : Ils ne seront envoyés que sur demande dans les conditions et délais fixés par le lycée Savoie Léman et ne seront pas facturés.

Livraisons : Les fournisseurs retenus seront dans l'obligation d'effectuer **6 livraisons par semaine**, si la demande en faite . La fourniture doit être livrée à la date et éventuellement à l'heure, précisées sur le bon de commande, et au lieu indiqué par le gestionnaire de l'établissement. Elle doit être accompagnée d'un bon de livraison qui précisera : les noms et adresses du titulaire du marché, la date de livraison, la référence de la commande, la nature de livraison, les quantités livrées, les prix unitaires et totaux, hors taxes et TTC, le taux de la TVA.

Le déchargement et la manutention des marchandises sont à la charge exclusive du fournisseur.

Critères de choix et de classement des offres : Les critères de choix de l'offre économiquement la plus avantageuse seront classés et pondérés de la manière suivante (conformément à l'article 53 du Code des Marchés Publics) :

- Prix pondération : 40%
- Qualité pondération : 40%
- Livraison pondération : 20%

Il est bien entendu que ces marchés pourront être annulés à tout moment, si les critères de choix ne sont pas respectés.

Modalités de règlement : Les paiements seront effectués en un seul versement, après service fait, dans les 45 jours de la réception de la facture selon les règles de la comptabilité publique.

Acte d'engagement : en signant l'acte d'engagement, le titulaire s'engage à respecter l'intégralité des clauses et conditions fixées précédemment citées.

Si vous êtes intéressé par la fourniture de ces produits, je vous demande de bien vouloir me présenter votre offre **pour le 17 novembre 2006**, dernier délai.

Je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

La Responsable des Marchés,

Gérard REBIERE